



Ordonnance de télécom CRTC 2009-630

Ottawa, le 7 octobre 2009

Le Conseil **approuve provisoirement** l'entente suivante déposée en vertu de l'article 29 de la *Loi sur les télécommunications*.

Requérante/Partie	Titre de l'entente	N° de dossier	Date de la demande
Managed Network Systems Inc.	Entente relative au service de fichiers d'échange d'inscriptions ordinaires	8340-M50-200913287	le 30 septembre 2009

Secrétaire général

Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>